25 janvier 2013 16h09 HE

Alamos répond à la circulaire des administrateurs d'Aurizon

TORONTO, ONTARIO--(Marketwire - 25 jan. 2013) -

À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars américains.

Alamos Gold Inc. (TSX:AGI) (« Alamos » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui qu'elle avait examiné la circulaire des administrateurs (« circulaire ») publiée par Mines Aurizon ltée (« Aurizon ») le 23 janvier 2013 en réponse à l'offre (« offre ») présentée par Alamos visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires d'Aurizon en circulation.

La circulaire ne fournit aucun nouveau renseignement qui ferait en sorte qu'Alamos modifie l'offre. John A. McCluskey, président et chef de la direction d'Alamos, a déclaré : « Il est important de noter que tous les actionnaires d'Aurizon que nous avons rencontrés nous ont informés qu'ils appuyaient fortement l'offre. Quatre grands actionnaires institutionnels avertis d'Aurizon ont considéré le prix de l'offre si attrayant qu'ils ont accepté de nous vendre leurs actions d'Aurizon au prix de l'offre juste avant que celle-ci ne soit présentée au public. Nous encourageons le restant des actionnaires d'Aurizon à continuer de déposer leurs actions en réponse à l'offre ». À l'heure actuelle, Alamos est propriétaire de plus de 16 % d'Aurizon.

Alamos a également noté que les nouvelles prévisions en matière d'exploitation d'Aurizon pour 2013, qui sont dissimulées aux pages 30 à 33 de la circulaire, ne réussissent pas, encore une fois, à répondre aux attentes du marché. La circulaire ne parvient pas à faire ressortir de façon adéquate les risques inhérents aux plans d'Aurizon visant à ramener Casa Berardi à un rythme de production constant.

Alamos note que la circulaire n'aborde pas non plus les nombreux avantages que tireraient les actionnaires d'Aurizon de l'offre, qui étaient présentés en détail dans le communiqué de presse du 14 janvier 2013 d'Alamos. Ces avantages comprennent notamment :

- Une prime considérable de 40 % par rapport au cours de clôture des actions d'Aurizon le 9 janvier 2013. En se fondant sur le cours le plus élevé des actions d'Alamos sur une période de 52 semaines, la prime implicite est de 77 %.

- La création immédiate d'une nouvelle société minière aurifère intermédiaire de premier plan dont la diversification, l'échelle et les liquidités seront augmentées.

- La société regroupée, qui dispose de deux mines à faibles coûts dotées d'une production constante et situées dans des territoires stables, sera très bien positionnée en vue de sa croissance compte tenu des autres actifs d'Alamos et maintiendra un bilan solide lui permettant d'entreprendre tous les projets de développement futurs.

- Le regroupement est plus grand que la somme de ses parties.

Le conseil d'Aurizon a adopté une pilule empoisonnée tactique dans l'objectif d'empêcher les actionnaires d'Aurizon d'accepter l'offre. Compte tenu du fait que chaque actionnaire d'Aurizon approché par Alamos a donné un appui solide à l'offre, Alamos demandera aux autorités en valeurs mobilières d'annuler la pilule empoisonnée avant l'expiration de l'offre pour permettre aux actionnaires d'Aurizon d'avoir la possibilité de choisir eux-mêmes s'ils acceptent ou non l'offre.

Procédure de dépôt des actions en réponse à l'offre

Les actionnaires d'Aurizon sont encouragés à continuer de déposer leurs actions en remplissant la lettre d'envoi incluse dans les documents envoyés par la poste par Alamos. Kingsdale, dépositaire et agent d'information dans le cadre de l'offre, peut vous aider à cet égard et vous pouvez communiquer avec lui en composant le 1-866-851-3214 1-866-851-3214 (numéro sans frais en Amérique du Nord) ou le 416-867-2272 416-867-2272 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord). En ce qui concerne les actionnaires qui ne disposent pas des certificats dans l'immédiat ou qui ne peuvent pas remettre les certificats et tous les autres documents requis à Kingsdale avant l'heure d'expiration, ils peuvent accepter l'offre en remplissant validement l'avis de livraison garantie, en le signant en bonne et due forme et en le retournant à Kingsdale, de la manière précisée dans l'avis de livraison garantie. Si les actions d'Aurizon sont détenues par un courtier ou un autre intermédiaire financier, les actionnaires d'Aurizon devraient communiquer avec celui-ci et lui donner leurs instructions pour qu'il dépose leurs actions d'Aurizon en réponse à l'offre.

L'offre peut être acceptée jusqu'à 17 h (heure de Toronto) le 19 février 2013, à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée. L'offre est assujettie à certaines conditions, notamment l'acceptation minimale de l'offre par les actionnaires d'Aurizon qui détiennent, avec les actions d'Aurizon détenues par Alamos et les membres de son groupe, au moins 66 2/3 % des actions d'Aurizon en circulation après dilution.

À propos de l'offre

Alamos a annoncé l'offre le 14 janvier 2013. Alamos a déposé la note d'information relative à l'offre publique d'achat (« note d'information d'Alamos ») et les documents connexes auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis le 14 janvier 2013. Les actionnaires d'Aurizon sont priés de lire la note d'information d'Alamos puisqu'elle contient des renseignements importants, y compris les modalités et conditions de l'offre et la procédure à suivre pour déposer des actions. On peut obtenir sans frais d'autres renseignements portant sur l'offre ou des exemplaires de la note d'information d'Alamos auprès des conseillers en placement des actionnaires, de Marchés financiers Dundee, qui agit à titre de courtier-gérant d'Alamos, de Kingsdale Shareholder Services Inc., au 1-866-851-3214 1-866-851-3214 (numéro sans frais en Amérique du Nord) ou au 416-867-2272 416-867-2272 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord), qui agit à titre de dépositaire et agent d'information d'Alamos, ou en faisant une demande auprès du service de relations avec les investisseurs d'Alamos au 416-368-9932 416-368-9932 (poste 401).

Le 14 janvier 2013, Alamos a déposé, auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« SEC »), une déclaration d'inscription sur formulaire F-10 et une déclaration d'offre publique d'achat sur annexe TO, qui comprennent toutes deux la note d'information d'Alamos. Alamos encourage les actionnaires d'Aurizon à lire tous les détails de l'offre présentés dans la note d'information d'Alamos, qui comprend toutes les modalités et les conditions de l'offre, d'autres renseignements importants ainsi que les directives détaillées sur la façon dont les actionnaires d'Aurizon peuvent déposer leurs actions d'Aurizon en réponse à l'offre. Les investisseurs peuvent également obtenir sans frais des exemplaires de la note d'information d'Alamos et des autres documents d'information déposés par Alamos à partir du Système électronique de

données, d'analyse et de recherche à l'adresse www.sedar.com et du site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente visant les titres d'Alamos ou d'Aurizon.

À propos d'Alamos

Alamos est une société productrice d'or établie située au Canada qui possède et qui exploite la mine Mulatos au Mexique, et exerce des activités d'exploration et de développement au Mexique et en Turquie. La Société emploie plus de 600 personnes au Mexique et en Turquie et s'est engagée à respecter les normes les plus élevées en matière de gestion environnementale, de responsabilité sociale et de santé et sécurité à l'égard de ses employés et des collectivités avoisinantes. Alamos possède actuellement plus de 350 M$ en espèces et en placements à court terme, est libre de dette et sans couverture par rapport au prix de l'or. En date du 21 janvier 2013, Alamos avait 127 455 786 actions ordinaires en circulation (132 116 086 actions après dilution), qui sont négociées à la TSX sous le symbole « AGI ».

Mise en garde

Aucune bourse, commission des valeurs mobilières ou autre autorité de réglementation n'a approuvé ni désapprouvé les renseignements figurant dans les présentes. Certains énoncés présentés dans le présent communiqué de presse sont des « énoncés prospectifs », notamment au sens de la loi des États-Unis intitulée*Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée. Tous les énoncés, à l'exception des énoncés concernant des faits historiques, figurant dans le présent communiqué de presse, notamment les énoncés concernant les prévisions de production d'or, des teneurs en or, de la récupération, des ratios de récupérations du minerai, du total des charges décaissées, de la minéralisation et des réserves potentielles, des résultats de l'exploration, et les plans et objectifs futurs d'Alamos, sont des énoncés prospectifs comportant divers risques et incertitudes. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des énoncés à l'égard de l'exploitation minière et du traitement du minerai miné, de l'atteinte des taux de récupération projetés, des taux de production et de la durée de vie de la mine prévus, des efficiences d'exploration, des frais et dépenses, des changements dans les ressources minérales et de la conversion de ressources minérales en réserves prouvées et probables, et d'autres renseignements qui sont fondés sur des prévisions de résultats opérationnels ou financiers futurs, des estimations de quantités qu'il est impossible à l'heure actuelle de déterminer et des hypothèses de la direction.

Tout énoncé qui exprime ou comporte des discussions en ce qui concerne les prévisions, attentes, croyances, plans, projections, objectifs, hypothèses ou événements ou rendement futurs (souvent, mais pas toujours, en utilisant des mots ou expressions tels que « s'attendre à » ou « ne pas s'attendre à », « être prévu », « prévoir » ou « ne pas prévoir », « planifier », « estimer » ou « avoir l'intention », ou en indiquant que certaines actions ou certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient » ou « devraient » être pris, survenir ou être atteints ou en utilisant le mode futur ou conditionnel à leur égard) n'est pas un énoncé de faits historiques et peut être un « énoncé prospectif ». Les énoncés prospectifs sont soumis à divers risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les événements ou résultats réels diffèrent de ceux que laissent entrevoir les énoncés prospectifs.

Rien ne saurait garantir que les énoncés prospectifs se révéleront exacts et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer grandement de ceux anticipés dans ces énoncés. Parmi les importants facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent des attentes d'Alamos, mentionnons les risques liés à l'offre, les fluctuations de la valeur de la contrepartie; les questions d'intégration; l'incidence de l'offre sur le cours des actions ordinaires d'Alamos (« actions d'Alamos »); l'exercice des droits à la dissidence relativement à une acquisition forcée ou à une opération d'acquisition ultérieure; la liquidité des actions ordinaires d'Aurizon; les risques associés au fait qu'Aurizon devient une filiale d'Alamos; les

différences dans les intérêts des actionnaires d'Aurizon; la fiabilité des renseignements concernant Aurizon; les dispositions en matière de changement de contrôle; les risques associés à l'obtention des approbations gouvernementales et réglementaires; l'incapacité de maintenir des contrôles internes efficaces; la liquidité des actions d'Alamos à la NYSE; l'incidence de l'offre sur les actionnaires non canadiens; et les risques se rapportant aux activités continues d'Alamos, notamment les risques se rapportant aux activités internationales; les résultats réels des activités d'exploration actuelles; les conclusions des évaluations économiques et les changements dans les paramètres des projets alors que les plans continuent d'être peaufinés, ainsi que les cours futurs de l'or et de l'argent, ainsi que les facteurs de risque énoncés à la rubrique « Facteurs de risque » contenue dans la notice annuelle et la note d'information d'Alamos. Bien qu'Alamos ait tenté d'identifier les facteurs importants susceptibles de faire en sorte que les résultats réels soient grandement différents, il pourrait exister d'autres facteurs qui feront en sorte que les résultats ne soient pas ceux prévus, estimés ou voulus. Rien ne saurait garantir que ces énoncés se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer grandement de ceux prévus dans ces énoncés. En conséquence, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Les renseignements figurant dans le présent communiqué de presse concernant Aurizon ainsi que les actifs et projets d'Aurizon sont fondés sur des renseignements du domaine public et ils n'ont pas été vérifiés indépendamment par Alamos.

La TSX n'a pas examiné le présent communiqué et n'accepte aucune responsabilité quant à la véracité ou à l'exactitude de son contenu.

Renseignements

- Alamos Gold Inc.
  Jo Mira Clodman
  Vice-présidente, Relations avec les investisseurs
  416-368-9932 416-368-9932 , poste 401
  ou
  Kingsdale Shareholder Services Inc.
  Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1-866-851-3214 1-866-851-3214
  À l'extérieur de l'Amérique du Nord : 416-867-2272 416-867-2272